



FÉDÉRATION KRAV MAGA FRANCE & DISCIPLINES ASSOCIÉES

FKMFDA, 13 rue de la Friche PATEY – 27930 GRAVIGNY

Téléphone : +33 06 98 47 19 88 – Email : federationkravmagafrance@gmail.com – Web site : www.fkmfda.fr

Commission National des Grades et des Équivalences de la FKMFDA

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE **POUR TOUS LES GRADES EN DEGRES.**

MÉTHODOLOGIE

La validation des Acquis de l'Expérience, prévue par le code du travail, permet à « toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle...quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation ».

Pour accéder par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience, le candidat doit :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme ou attestation de premiers secours (PSC1 ou diplôme admis en équivalence) en cours de validité (recyclage de moins de 2 ans recommandé).
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Krav-Maga ou de défense personnelle protection datant de moins de 6 mois ou attestation sur l'honneur et Cerfa 15699 questionnaire de santé..
- Présenter une copie du diplôme de grade minimum exigé dans la mention, à savoir le 1^{er} degré minimum.
- Faire partie d'un club affiliée à la ASPTT et posséder un passeport

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile.

La procédure de la VAE se déroule en 3 étapes :

1. Dossier de recevabilité	2. Étude du dossier par la Commission Nationale des Grades	3. Décision de la Commission Nationale des Grades
-----------------------------------	---	--



FÉDÉRATION KRAV MAGA FRANCE & DISCIPLINES ASSOCIÉES

FKMFDA, 13 rue de la Friche PATEY – 27930 GRAVIGNY

Téléphone : +33 06 98 47 19 88 – Email : federationkravmagafrance@gmail.com – Web site : www.fkmfda.fr

1- Partie du dossier : Recevabilité

Cette première partie ou demande de « recevabilité » doit permettre de vérifier les exigences mentionnées dans le préambule ci-dessus. Le candidat retrace son parcours martial.

Les doubles des diplômes obtenus en dehors de la FKMFDA.

Le coût de cette VAE est de 100 €.

Vous devez télécharger le dossier VAE Diplômes/Grades sur le site de la FKMFDA :

www.fkmfda.fr

2. Étude du dossier par une Commission Nationale des Grades

La Commission National des Grades FKMFDA, examine l'ensemble du dossier fourni par le candidat.

Cette évaluation peut être complétée par un entretien et/ou une mise en situation dans la mesure où le dossier nécessiterait un complément d'éléments. Le candidat peut solliciter un entretien auprès du jury. Dans le cas contraire, le jury peut décider de convoquer le candidat à un entretien.

3. Décision finale du jury plénier

La décision du jury peut-être la validation totale de la demande de VAE ou le refus.

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- La possibilité de se présenter à un examen de grade FKMFDA afin de confirmer le grade obtenu dans une autre Fédération.



FÉDÉRATION KRAV MAGA FRANCE & DISCIPLINES ASSOCIÉES

FKMFDA, 13 rue de la Friche PATEY – 27930 GRAVIGNY

Téléphone : +33 06 98 47 19 88 – Email : federationkravmagafrance@gmail.com – Web site : www.fkmfda.fr

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE INTÉGRALEMENT COMPLÉTÉ

(Formulaire de demande d'une VAE sur un diplôme de grade)

Identité du candidat	
Civilité	
Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone	
Email	
Date et lieu de Naissance	
N° Affiliation club	N° Licence

Demande de VAE	
Grade demandé	Discipline
Nombre d'années de pratique	Dernier grade Obtenu/nom de la fédération

- ➔ Règlement par chèque bancaire (**100€**) à l'ordre de la **FKMFDA**.
- ➔ Avoir 18 ans
- ➔ Être titulaire d'un diplôme ou attestation de premiers secours (PSC1 ou diplôme admis en équivalence) en cours de validité (recyclage de moins de 2 ans recommandé).
- ➔ Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Krav-Maga ou de la défense personnelle protection datant de moins de 6 mois ou attestation sur l'honneur et Cerfa 15699 questionnaire de santé.
- ➔ Présenter une copie du diplôme de grade minimum exigé dans la mention, à savoir le 1^{er} degré minimum.
- ➔ Faire partie d'un club affiliée à la ASPTT et posséder un passeport.

Fait à..... Le.....

Dossier complet à envoyer à l'adresse :

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées

13 rue de la Friche PATEY – 27930 GRAVIGNY

Signature du candidat :

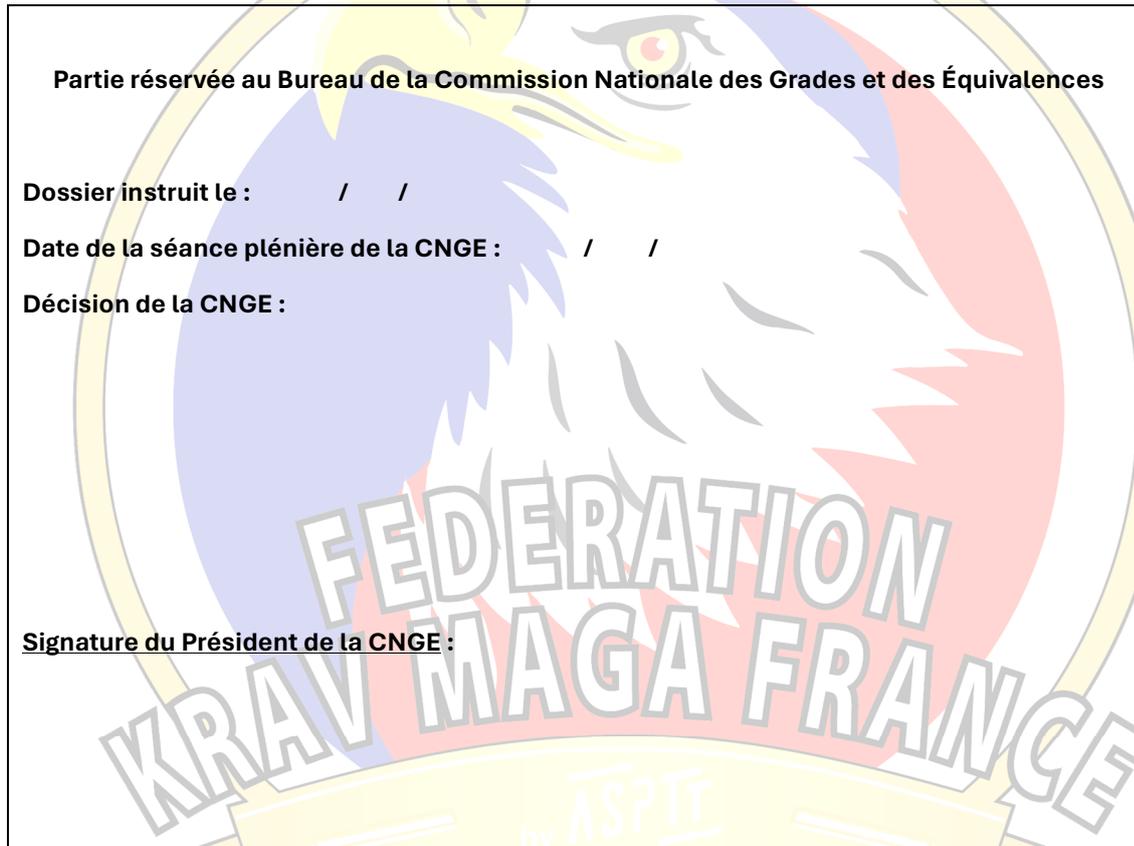
Partie réservée au Bureau de la Commission Nationale des Grades et des Équivalences

Dossier instruit le : / /

Date de la séance plénière de la CNGE : / /

Décision de la CNGE :

Signature du Président de la CNGE :



(Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans ce dossier (double de diplômes ou autres). Le faux est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe, soit 375 €, l'usage de faux constitue un délit et est passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour projet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridique » (Code Pénal article 441-1). Un candidat ayant fourni récemment un dossier à la Fédération est dispensé de la fourniture des pièces déjà remises. Éventuellement remettre les nouvelles pièces non déposées).

Commission National des Grades et des Équivalences de la FKMFDA